



Incapacité vendeur entre compromis et vente

Par **droitimmobilier**, le **19/03/2016** à **21:55**

Bonjour,

J'ai signé une promesse d'achat d'un terrain (par substitution du compromis qu'une société liée au constructeur avait signé) et un contrat de constructeur de maison individuelle le même jour. J'ai obtenu le permis de construire. Juste avant de signer l'acquisition définitive du terrain, le vendeur est hospitalisé et dans l'incapacité de signer la vente ni une procuration.

Je souhaite donc renoncer à tout ce projet car personne (constructeur ou notaire) ne peut me donner de délais pour obtenir l'achat. Normal puisque le vendeur n'est pas en capacité de signer.

Savez-vous de quelle manière je dois procéder pour annuler mon contrat avec le constructeur et la promesse d'achat de ce terrain (car le vendeur n'ira peut être pas mieux dans 6 mois...)?

Cela a-t-il un coût?

Merci d'avance.